

DEPARTEMENT DE L' AISNE**Arrondissement de Vervins****Canton de Marle****Commune de ROGNY**

Date de convocation du C.M 20 mars 2019

Date d'affichage 20 mars 2019

Présents : 6

Votants :6

Extrait du procès verbal des
Délibérations

Conseil Municipal du 26.03.2018

Nombre de conseillers : 09

Pour : 5

Contre : 1

Abstention : 0

L'an deux mil dix-neuf le 26 mars 2019 à 18h30

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu de convocation ordinaire de ses séances sous la
Présidence de M. le Maire, après convocation légale.Etaient présents : DELAPORTE Jean René -- VIGNERON Francis -- Ludovic BASTIN --
Laurent PIERRU-- PARFAIT Marie-France-- LEFEBVRE Arnaud formant la majorité des
membres en exercice.Absents non excusés : Régis LEFÈVRE-Absents excusés : Frédéric DE VLIÉGER-- GHEKIERE Enguerran

Ludovic BASTIN est élu secrétaire de séance

**OBJET : PROJET D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE
ROGNY PAR LA SOCIETE NORDEX FRANCE.****N° 08 /2019**Le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie a été contactée par la société NORDEX
France, au sujet de la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune (ci-après
« le Projet »).Monsieur GHEKIERE Enguerran Maire-Adjoint et Monsieur DE VLIÉGER Frédéric conseiller
municipal mais également propriétaire et exploitant de terrains potentiellement concernés
par le Projet se retirent et ne prennent part ni au débat ni au vote concernant le Projet.Considérant que la société NORDEX France a précisé que des études de faisabilité du
Projet (études de vent, acoustiques, environnement...) seront réalisées sur le territoire de la
commune en vue de déterminer précisément le lieu d'implantation des éoliennes et les
caractéristiques techniques de ce Projet ;Considérant que l'ensemble des conseillers ont reçu avec leur convocation une note de
synthèse rappelant l'ensemble des éléments essentiels du Projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** pour la poursuite du projet éolien sur le territoire de la commune et engage la société NORDEX France à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du Projet (observations de terrain, études de règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de raccordement...) en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation environnementale et de son dépôt.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que suivants

Ont signé au registre l'ensemble des membres présents

Pour extrait certifié conforme,

A Rogny, le 26.03.2019

Le Maire, Jean-René DELAPORTE

Publiée le 03.04.2019

Transmise au Représentant de l'État le 27.03.2019

le Maire



JEAN-RENE DELAPORTE

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 27/03/2019 à 11:30:51
Référence : 21e3eb5c1fca6dbd4195147f9490d2ee2f0beb0b